

Logement à prix modique

Toute demeure unifamiliale dont le coût, y compris la maison elle-même, le terrain, les services modernes d'aqueduc et d'égout ou la fosse septique et le puits, ne dépasse pas la somme globale de \$9,000. La maison doit être en tout conforme aux normes minimums de construction en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. (*Voir les pièces nos 3 et 4.*)

Groupes dont le revenu est modique

Toute famille, dans n'importe quelle région, dont le revenu annuel se situe dans le tiers le plus bas de la localité.

(A l'heure actuelle, la moyenne nationale du revenu familial au sommet du tiers le plus bas est de \$3,600 par année.)

Votre Comité est d'avis qu'on doit encourager le plus possible ce secteur de notre population à devenir propriétaire. Un plus grand nombre de maisons dont le coût ne dépasserait pas \$9,000 permettrait à plusieurs personnes dont le revenu est modique de posséder leur propre demeure.

Voici un exemple:

Coût de la maison et du terrain.....	\$9,000
Versement initial.....	900
Prêt en vertu de la Loi nationale sur l'habitation...	8,100
Prime d'assurance.....	162
	8,262
Mensualité à 6 p.100 pendant 25 ans.....	53.00
Taxes probables.....	15.00
	68.00
Mensualité totale.....	68.00

Si le rapport du paiement au revenu est de 27 p.100, cela signifie qu'un propriétaire-occupant dont le revenu est de \$3,022 par année pourrait se procurer une maison de ce genre.

Le Comité a écouté avec intérêt l'exposé des projets de la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui se propose de préparer des modèles d'habitations modestes pour les régions éloignées. Il est à espérer que cette entreprise réussira et contribuera à relever le niveau de la construction dans ces régions.

Plusieurs témoins ont attiré l'attention sur la nécessité de trouver des logements à loyer modique. Le Comité est d'avis que les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation à cet égard sont suffisantes et que le moment n'est pas encore venu de modifier la loi en vue de les rendre plus libérales.

Le Comité espère que toutes les ressources de la Société centrale d'hypothèques et de logement seront mises en œuvre pour assurer la construction de maisons à prix modique, l'augmentation des logements à loyer modique et la hausse du niveau de la construction dans les régions éloignées.

6) Pénurie de fonds hypothécaires

D'après les témoignages entendus, il est évident que, depuis quelques années, le débit des fonds hypothécaires est insuffisant et irrégulier. Plusieurs témoins ont exprimé de l'inquiétude au sujet des réserves futures de fonds hypothécaires. Il est clair qu'une étude sérieuse du problème s'impose en vue d'augmenter la provision de fonds hypothécaires et de stimuler la vente d'hypothèques assurés.